

ARMÉE SUISSE

#### SCHWEIZERISCHE ARMEE

**ESERCITO SVIZZERO** 

LE COMMANDANT EN CHEENÖSSIDER OBERBEFEHLSHABER
DE L'ARMÉE MILITÄRDEPARTEMENT DER ARMEE

IL COMANDANTE IN CAPO DELL' ESERCITO

No. 11510

♣ 13. JUL. 1940 ⊕
0 11. 4

duartier Général de l'Armée, le 12 juillet 1940.

Secret.

Au Chef du Département militaire fédéral, ( A l'intention du Conseil fédéral ).



#### NOTE CONCERNANT LE NOUVEAU DISPOSITIF DE DEFENSE.

I. 1) Par sa lettre du 2.7.40, le Conseil fédéral m'a confirmé les instructions du 31.8.39 : " sauvegarder l'indépendance du Pays et maintenir l'intégrité du territoire en mettant en oeuvre tous les moyens militaires appropriés. "

Le dispositif que j'ai appliqué pendant la première phase de la guerre visait à défendre la plus grande partie du territoire national. Il comportait deux échelons:

- les troupes frontière, appuyées à des fortifications permanentes et de campagne, et résistant sur place;
- la <u>position d'armée</u>, sur laquelle s'exerçait l'effort principal de la défense, et que tenaient, sans esprit de recul, les gros de nos forces.

Le tracé de cette position était jalonné généralement par Sargans-Wallensee-Canal de la Linth-Lac de Zürich-Limmat-Jura argovien, bâlois, bernois et neuchâtelois-Lac de Neuchâtel-Mentue-Lac Léman.

2) En cas d'agression par l'un des belligérants, je pouvais escompter qu'une aide nous serait apportée, automatiquement, par son adversaire, et que notre capacité de défense s'en trouverait renforcée et prolongée.

Cette situation s'est modifiée progressivement à la suite de la diminution et de l'effondrement de la résistance française, puis de l'entrée en scène de l'Italie aux côtés de l'Allemagne.

Dès lors, ce n'était plus sur un ou deux fronts que nous risquions d'être attaqués, mais sur tous les fronts, et ceci d'autant plus que la saison autorisait les opérations en haute-montagne.

Enfin, nous ne pouvions plus compter sur l'aide d'un allié éventuel.

Bun Hum Brindusphanishul Piul - Polag miku

30469

181

27/15067

## Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -2-.

- Aux besoins de la situation nouvelle, a répondu la remobilisation du ll mai, puis un remaniement de notre dispositif qui s'est traduit par l'extension progressive de notre effort défensif à des fronts nouveaux en réponse au développement de la menace.
- III. 1) La signature de l'armistice est venue, une fois de plus, modifier la situation extérieure. Celle-ci m'inspire aujourd'hui l'appréciation suivante:

Si, d'une part, l'Allemagne et l'Italie n'ont pas intérêt à provoquer de nouveaux conflits aussi longtemps qu'elles ne sont pas venues à bout de la résistance anglaise, d'autre part, les voies de communication directes qui traversent nos Alpes présentent, pour la première de ces puissances en tout cas, un intérêt indiscutable. Celle-ci pourrait donc être amenée à exercer sur la Suisse une pression économique, politique, et même militaire, pour obtenir libre usage de ces voies de communication.

Ainsi, les exigences allemandes pourraient, tôt ou tard, devenir telles qu'elles seraient inconciliables avec notre indépendance et notre honneur national. La Suisse ne parviendra à échapper à la menace d'une attaque allemande directe que si le haut commandement allemand, dans ses calculs, considère qu'une guerre contre nous serait longue et coûteuse, qu'elle ranimerait, inutilement, ou dangereusement, un foyer de luttes au centre de l'Europe et gênerait l'exécution de ses plans.

- Dès lors, l'objet et le principe de notre défense nationale sont de démontrer à nos voisins que cette guerre serait une entreprise longue et coûteuse. Si nous devons être entraînés dans la lutte, il s'agira de vendre notre peau aussi cher que possible.
- IV. 1) A cette appréciation nouvelle, dans le cadre d'une mission inchangée, correspondent des décisions nouvelles.
  - 7 juillet. J'estime que des mesures de démobilisation plus complètes ne sauraient être envisagées pour le moment, sauf en ce qui concerne une partie des troupes légères dont les chevaux doivent revenir à l'agriculture pour le temps des moissons.

#### Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -3-.

- 3) <u>L'articulation de notre dispositif de défense</u> en 2 échelons troupes frontière et position d'armée est-elle encore justifiée ?
  - a) Troupes frontiàre: sans aucun doute; leur valeur s'est accrue au cours des mois de service actif en même temps que leurs travaux de fortifications se sont developpés.
  - b) Position d'armée: Elle comporte deux avantages principaux:
    - elle couvre une partie essentielle du territoire national, avec les ressources qui s'y trouvent;
    - elle comprend de solides organisations, maintenant presque achevées, et pour lesquelles d'importantes dépenses ont été consenties.

En revanche, telle qu'elle était conçue et occupée jusqu'ici, cette position présentait des <u>inconvé-</u> <u>nients et des risques</u>. La nécessité de parer à une attaque sur tous les fronts à la fois m'imposait une nouvelle répartition des moyens, qui impliquait une diminution de la densité d'occupation.

De plus, en présence des méthodes de combat modernes, et, notamment, des engins blindés, notre position d'armée risquait d'être prise à revers; si j'y concentrais le gros de nos moyens, même avec une densité moindre, leur action risquait de se trouver compromise par l'effet d'une menace ou d'une irruption sur ses flancs ou ses arrières (expérience de la menoeuvre à revers contre la ligne Maginot).

J'ai pris la décision suivante: la défense du territoire s'organisera suivant un principe nouveau, celui de l'échelonnement en profondeur.

A cet effet, j'ai institué trois échelons de résistance principaux, complétés par un système intermédiaire de points d'appui.

- 2) Les trois échelons de résistance seront:
  - a) les troupes frontière, qui conserveront leur dispositif actuel;
  - b) une <u>position avancée</u> ou de <u>couverture</u>, qui utilisera le tracé de la position d'armée actuelle entre le Lac de Zürich et le massif du Gempen et qui se prolongera

par un front Ouest, jalonné généralement par le Jura bernois et neuchâtelois - Morat - la Sarine jusqu'à la trouée de Bulle.

- c) une position des Alpes ou réduit national qui sera flanquée, à l'Est, à l'Ouest et au Sud, par les forteresses, englobées, de Sargans, de St.Maurice et du Gothard, et dont le tracé sera jalonné généralement par le Canal de la Linth le Rigi le Pilate Schrattenfluh La Sulg la chaîne du Stockhorn les Alpes fribourgeoises la Dent de Lys Villeneuve la crête frontière des Alpes valaisannes le front Sud de la forteresse du Gothard le Tödi Sargans.
- 3) Les <u>missions</u> dévolues à ces trois échelons de résistance seront les suivantes:
  - a) Celle des troupes frontière sera maintenue.
  - b) La position avancée ou de couverture barrera les axes de pénétration vers l'intérieur du pays.
  - c) Les troupes de la <u>position des Alpes</u> ou <u>réduit national</u> tiendront, sans esprit de recul, avec des approvisionnements constitués pour une durée maximum.
  - d) Entre ces trois échelons, le <u>système défensif intermédiaire</u> comportera des <u>points d'appui</u> de défense anti-chars, constituant autant de <u>réduits</u> ou de <u>nids de résistance</u>, gardés sur tous les fronts. Leurs méthodes de combat s'inspireront de celles de la guerilla, ainsi que des plus récents enseignements de la guerre.

En cas d'irruption de blindés à l'intérieur de nos postitions, la défense anti-chars devra être assumée ou reprise, à n'importe quelle profondeur, avec la même efficacité et la même rapidité.

En plus de ces points d'appui, le système de défense intermédiaire comportera un jeu profond de <u>destruc-</u> <u>tions</u>, qui sera complété dans la zone comprise entre la position de couverture et le réduit national.

Cette défense intermédiaire sera dévolue, suivant les zones:

- à des détachements légers de formation;
- à des troupes territoriales mobilisant dans la région et agissant en coopération avec les gardes locales;

# Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -5-

4) L'<u>importance des forces</u> affectées à la position de couverture sera de 4 divisions et une division légère sur l'ensemble de nos 9 divisions et 3 brigades de montagne.

Cette proportion m'a été dictée par des considérations <u>stratégiques</u>, (densité d'occupation nécessaire pour tenir la position de couverture), et <u>économiques</u> (impossibilité de faire vivre des effectifs supérieurs dans la zone alpestre du réduit national).

VI. Ce nouveau dispositif de défense aura pour conséquence inévitable le maintien sur place des <u>populations civiles</u>. Des évacuations partielles pourront, sans doute, être ordonnées par le commandement local suivant les circonstances.

Mais il importe avant tout que les populations ne refluent, en aucun cas, vers le réduit national, où elles compromettraient le succès des opérations et ne disposeraient pas d'approvisionnements suffisants.

- VII. La <u>mise en oeuvre</u> du nouveau dispositif comportera diverses opérations:
  - 1) Regroupement partiel des <u>internés</u>;
  - 2) Regroupement simultané des unités d'armée dans les zones avoisinant le <u>réduit national</u>, où l'<u>instruction</u> sera entreprise selon les enseignements les plus récents;
  - 3) Regroupement des troupes destinées à la position de couverture;
  - 4) Travaux de fortification sur la position du réduit national.
- VIII. Le nouveau dispositif pourra être achevé au début du mois d'août.

En dépit des difficultés que cette opération comporte, toutes mesures utiles seront prises pour assurer la continuité de la défense pendant cette période de regroupement.

- IX. Le P.C. de l'Armée viendra probablement à Altdorf.
- X. Il importerait que le Conseil Fédéral se transportât, dès le début des hostilités, dans une localité située

### Au Chef du Département mil. fédéral - A l'int. du Conseil féd. 12.7.40 -6-.

à l'intérieur du réduit national, qui pourrait être Kandersteg, où aucun P.C. n'est prévu.-

Le Général:

Quisant.

Annexe: l carte schématique du nouveau dispositif de défense.

Copie au Chef de l'E.M.G. de l'Armée.